

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE  
CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE

COUR SUPÉRIEURE  
Chambre civile

No :  
500-06-000680-  
138000680-138

Référée  
de

Salle  
prévue

Date

Le 16 août 2021

L'HONORABLE MICHEL YERGEAU, J.C.S.

JY0067

**Partie requérante**

KATIA GRANDMAISON

Absent

**Procureur(s)**

Me Fredy Adams  
Me François Leblanc  
Adams, Gareau Avocats

Présents

**Partie Intimée**

MAZDA CANADA INC.

Absente

**Procureur(s)**

Me Alexandra Bornac  
Me Stéphane Pitre  
BLG

Présents

Nature de la cause  
Recours collectifs

Montant : \$

Cote(s)	Requête (s)

Greffier(ière)  
Carmelle Lalande

Interprète  
N/A

Sténographe  
N/A

ENREGISTREMENT NUMÉRIQUE

Audition AM :	Début	Fin	Audition PM :	Début	Fin
	11h00	11 :20			

Affaires référées au maître des rôles

Résultat de l'audition

HEURE

11 :00 Le juge Yergeau informe les avocats avoir pris connaissance du plan d'argumentation de Mazda et demande ce qui reste à trancher  
Compte tenu de l'ampleur de la demande de communication de documents, le juge Yergeau les entendra en salle d'audience, rendra jugement sur cette question et se dessaisira par la suite du dossier vu la date prochaine de sa retraite  
Me Adams réfère à la page 4 de sa plaidoirie et aux documents reçus – il souhaite obtenir les mêmes documents mais non caviardés, ainsi que les bulletins et les états financiers de 2013 à 2020  
Me Adams réfère également au paragraphe 6 de la page 7 de sa demande en communication de documents modifiée  
À la question du Tribunal, Me Adams confirme qu'il ne souhaite pas faire une réplique écrite au mémoire de Me Pitre  
Le juge Yergeau les entendra donc **le lundi 23 août à 14 :00 dans la salle 6.61 du Palais de justice de Montréal**, les avocats ayant confirmé leur disponibilité, sauf Me Leblanc qui ne pourra pas être présent

11 :20 Fin de l'appel conférence  
  
Carmelle Lalande